



DELIBERATION

N° SP_2026_10_010

SEANCE PLENIERE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

REUNION DU 13 OCTOBRE 2026

Présidée par Monsieur Jean-Claude LEBLOIS

2EME COMMISSION

SERVICE : Pôle attractivité, aménagement du territoire et transitions/Laboratoire départemental

OBJET : Budget annexe du laboratoire départemental : Décision modificative n° 1

Elu(s) présent(s) : Mme ACHARD, M. ALLARD, Mme ALMOSTER-RODRIGUES, Mme AUPETIT-BERTHELEMOT, M. AUZEMERY, M. BEGOUT, M. BOISSERIE, M. BOST, Mme BOURDEAU, M. BUSSIÈRE, M. CUBERTAFOND, Mme DEBOURG, M. DESTRUHAUT, Mme GENTIL, M. GERAUDIE, Mme GUILHAT-BARRET, M. JOUANNY, Mme LALOGÉ, M. LARCHER, M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, M. MALET, Mme MANUS, Mme MARCOUX-LESTIEUX, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, Mme NEGRIER, M. NOUHAUD, M. OSTROWSKI, Mme PAULET, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TROUBAT, M. VEYRIRAS, Mme YILDIRIM.

Elu(s) absent(s) / excusé(s) sans procuration :

Elu(s) absent(s) ayant donné pouvoir : M. BARRY, excusé, a donné délégation de vote à Mme ACHARD ; M. ESCURE, excusé, a donné délégation de vote à Mme TLEMSANI ; Mme LARDY, excusée, a donné délégation de vote à M. AUZEMERY ; Mme TUYERAS, excusée, a donné délégation de vote à M. ALLARD.

PRESENTATION SYNTHETIQUE

Le Laboratoire départemental d'analyses et de recherches de la Haute-Vienne (LDAR87) est une régie à autonomie financière. Il fonctionne sur la base d'un budget annexe soumis au vote de l'Assemblée départementale.

Dans le cadre de la Décision modificative n° 1 (DM1) de l'exercice 2026, des ajustements budgétaires à solde nul sont proposés.

INCIDENCES BUDGETAIRES

	Investissement		Fonctionnement	
	AP	CP	AE	CP
Dépenses				-100 000 €
Recettes				-100 000 €

RAPPORT

Le projet de DM1 2026 présente des ajustements de crédits en section d'exploitation.

I - Section d'exploitation

1- Dépenses de la section d'exploitation **-100 000 €**

Les charges à caractère général 43 090 €

Les propositions nouvelles intègrent les crédits supplémentaires suivants :

- 10 000 € pour les fournitures non stockables (eau, énergie...) liées aux augmentations d'activité ;
- 1 000 € pour l'achat de carburant correspondant à l'augmentation du nombre de prélèvements à effectuer ou collecter auprès des clients ;
- 53 590 € pour la sous-traitance de certaines analyses ;
- 5 000 € pour les transports d'échantillons, notamment pour le dépistage de la tuberculose par interférons gamma.

Les diminutions de crédits suivantes sont proposées :

- - 1 000 € pour les fournitures administratives ;
- - 10 000 € pour les études ;
- - 10 000 € pour les frais de formation ;
- - 500 € sur les honoraires ;
- - 5 000 € sur les missions.

Les charges de personnel 35 500 €

Les propositions nouvelles intègrent les crédits supplémentaires suivants suite à de récents recrutements.

Les autres charges de gestion courante -3 590 €

Cette diminution de crédits correspond à l'ajustement des crédits suite aux propositions de Madame le Payeur départemental concernant les créances admises en non-valeur (2026) et les créances éteintes (2026).

Les charges spécifiques -175 000 €

Ce montant intègre une dépense de 25 000 € concernant les titres annulés sur exercices antérieurs liés à des régularisations (changements de raison sociale par exemple) et une diminution de -200 000 € pour les autres charges spécifiques liées au Service d'intérêt économique général (SIEG) applicable au réseau national des laboratoires d'analyses agréés par la Direction générale de l'alimentation (DGAL).

Les services de l'État ont fait procéder à un audit financier de la compensation versée au laboratoire en 2024. À l'issue, la comptabilité analytique justifiant de la demande présentée par le laboratoire a été validée et le montant dû reconnu conforme aux règles applicables à la convention financière du SIEG.

Il est donc proposé de diminuer les crédits de dépenses précédemment inscrits par mesure de précaution.

2- Recettes de la section d'exploitation

- 100 000 €

La proposition complémentaire de recettes de 55 000 € concerne un ajustement du montant de vente de prestations de services concernant de nouveaux clients et une diminution de 55 000 € de la prévision de compensation SIEG 2026 au vu du bilan d'activité du laboratoire.

Par ailleurs, une diminution de 100 000 € de la subvention du Conseil départemental est proposée au regard de l'excédent de fonctionnement constaté.

II - Admissions en non valeur et créances éteintes 2026

Sur proposition de Madame le Payeur départemental, il y a lieu de se prononcer :

- sur l'état des produits irrécouvrables et n'ayant pu faire l'objet de recouvrement après mise en œuvre de toutes les voies d'exécution et admises en non-valeur pour un montant de 680,93 € HT ;
- sur l'état des créances éteintes pour un montant de 305,14 € HT dont l'irrécouvrabilité résulte d'une décision juridique extérieure définitive qui s'impose au Laboratoire et qui s'oppose à toute action en recouvrement.

DECISION

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération de l'Assemblée départementale du 2 avril 2026 adoptant le Budget primitif (BP) du LDAR87 ;

Vu l'avis favorable émis par le Conseil d'exploitation du LDAR87 ;

L'Assemblée départementale, légalement convoquée par son Président, réunie dans la salle de l'Assemblée de l'Hôtel du Département, 11 rue François Chénieux à Limoges, après en avoir valablement délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés :

DECIDE

d'adopter le projet de DM1 2026 du budget annexe de la régie du LDAR87 tel que présenté dans le rapport ci-dessus et détaillé en annexe.

vote à Mme TLEMSANI), Mme GENTIL, M. GERAUDIE, Mme GUILHAT-BARRET, M. JOUANNY, Mme LALOGÉ, M. LARCHER, Mme LARDY (délégation de vote à M. AUZEMERY), M. LEBLOIS, Mme LHOMME LEOMENT, M. MALET, Mme MANUS, Mme MARCOUX-LESTIEUX, M. MIGUEL, Mme MORIZIO, Mme NEGRIER, M. NOUHAUD, M. OSTROWSKI, Mme PAULET, M. PIRONNEAU, Mme PLAZZI, M. RAYMONDAUD, Mme SELLÈS, Mme TLEMSANI, Mme TROUBAT, Mme TUYERAS (délégation de vote à M. ALLARD), M. VEYRIRAS, Mme YILDIRIM.

0 Contre :

0 Abstention :

0 ne prend pas part au vote :

0 absent / excusé sans procuration :

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation,
La Directrice générale adjointe

Anne DELAPIERRE

Signé électroniquement par : Anne
DELAPIERRE
Date de signature : 14/10/2026
Qualité : DGA Ressources -
Administration générale et territoriale